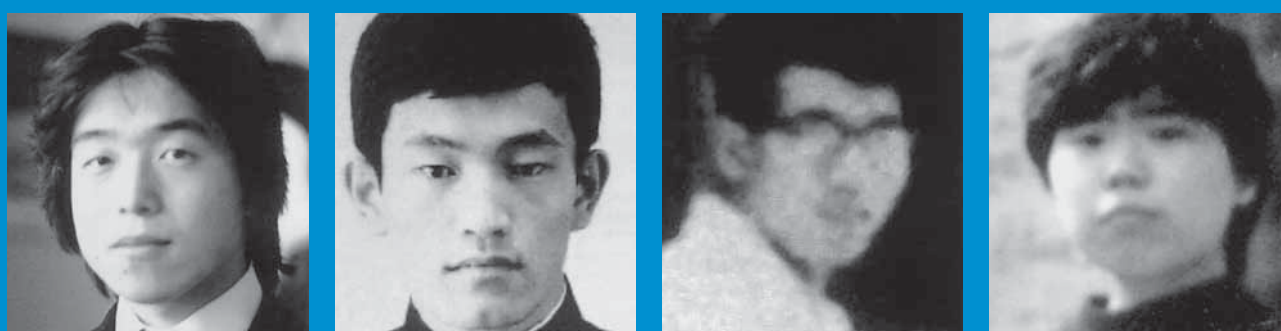


Enlèvements de citoyens japonais par la Corée du Nord



Enlèvements de citoyens japonais par la Corée du Nord

Lors de la première rencontre au sommet Japon-Corée du Nord à Pyongyang le 17 septembre 2002, la Corée du Nord, après de longues années de dénégations, a reconnu pour la première fois qu'il avait enlevé des citoyens japonais. Il a présenté ses excuses et s'est engagé à ce qu'aucun enlèvement ne soit plus perpétré. A l'heure actuelle, le gouvernement du Japon a identifié 17 citoyens japonais enlevés par la Corée du Nord. Cinq d'entre eux sont rentrés au Japon le 15 octobre 2002, après 24 ans d'absence. Toutefois, les autorités nord-coréennes n'ont toujours pas donné d'explications satisfaisantes concernant le sort des autres victimes, malgré les déclarations de la Corée du Nord faites lors de la seconde rencontre au sommet Japon-Corée du Nord à Pyongyang le 22 mai 2004 de rouvrir immédiatement des enquêtes minutieuses afin de découvrir la vérité.

Les enlèvements de citoyens japonais constituent un problème extrêmement grave affectant la souveraineté japonaise, ainsi que la vie et la sécurité du peuple japonais. Tant que la Corée du Nord ne présentera aucune réponse ou preuves satisfaisantes, le gouvernement japonais continuera d'exiger de la Corée du Nord qu'elle permette le retour immédiat au Japon de tous les survivants et fasse la lumière sur le sort des victimes portées disparues, dans l'hypothèse que ces dernières l'ensemble soient encore vivantes.

Le gouvernement japonais continue de prendre toutes les mesures possibles, en se fondant sur la Déclaration de Pyongyang, afin de concrétiser le plus rapidement possible le retour au Japon de toutes les victimes d'enlèvement, ainsi que la normalisation de ses relations diplomatiques avec la Corée du Nord en réglant un « passé malheureux ».

1

Contexte

Durant les années 1970 et 1980, un grand nombre de Japonais ont disparu dans des circonstances anormales. Les enquêtes menées par les autorités japonaises et les témoignages d'agents nord-coréens réfugiés à l'étranger ont permis de déterminer que de nombreuses disparitions étaient probablement dues à des enlèvements commis par la Corée du Nord. Fort de ces découvertes, le gouvernement du Japon, n'a cessé depuis 1991 d'évoquer la question des enlèvements à la Corée du Nord chaque fois que l'occasion lui permettait. Pour sa part, la Corée du Nord a persisté dans ses dénégations jusqu'au 17 septembre 2002 où, lors de la première rencontre au



Création de l'Association des familles des victimes des enlèvements par la Corée du Nord (Association des familles)

sommet Japon-Corée du Nord, cette dernière a finalement reconnu les enlèvements. Derrière ces crimes d'État sans précédent commis par la Corée du Nord, il semblerait y avoir les raisons suivantes : usurpations d'identité par des espions nord-coréens ; obligation faite aux victimes de former des agents nord-coréens pour qu'ils puissent se faire passer pour des citoyens japonais ; recrutement de nouveaux membres par le groupe "Yodo-go" (cf. Note), qui est toujours réfugié en Corée du Nord.

Jusqu'à présent, le gouvernement du Japon a identifié 17 victimes d'enlèvements. Cependant, les autorités



Campagne effectuée par l'Association des familles, pour demander au public de signer une pétition

mènent des investigations dans l'éventualité d'autres raptés perpétrés par la Corée du Nord. Suite à ces investigations, des cas d'enlèvements de non-japonais (ressortissants coréens) au Japon et d'enlèvements à l'étranger ont été découverts.

Au Japon, les actions en faveur de la libération des victimes ont pris de l'ampleur pour aboutir à la création en 1997 de l' "Association des familles des victimes d'enlèvements par la Corée du Nord". Une pétition recueillant plus de sept millions six cent cinquante mille signatures a été remise au Premier ministre.

(Note : le groupe "Yodo-go" fait référence aux criminels ayant détourné le vol 351 de Japan Airlines le 31 mars 1970 et à leurs familles)

2

Échanges entre le Japon et la Corée du Nord autour du problème des enlèvements

(1) Première rencontre au sommet Japon-Corée du Nord (septembre 2002).

(A) Lors de la première rencontre au sommet Japon-Corée du Nord du 17 septembre 2002, le dirigeant nord-coréen Kim Jong-Il, Président du Comité de défense nationale, a reconnu pour la première fois les enlèvements de citoyens japonais, après de longues années de dénégations. Il présenta ses excuses et déclara que, parmi les 13 victimes, quatre étaient toujours vivantes, huit décédées et que l'entrée d'une sur le territoire nord-coréen ne pouvait être confirmée. En outre, la Corée du Nord a également reconnu le rapt de Hitomi SOGA qui ne faisait pas l'objet d'une enquête demandée par le Japon. (Toutefois, en réponse aux questions posées plus tard sur sa mère, Miyoshi SOGA, disparue au même moment, la Corée du Nord a insisté sur l'absence de preuve de son entrée sur son territoire.) Par ailleurs, Kim Jong-Il s'est engagé non seulement à punir les responsables de ces actes et à faire le nécessaire pour prévenir de nouveaux enlèvements, mais également à faciliter les rencontres des victimes avec leurs familles ainsi que leur retour au Japon.

En réponse, Junichiro KOIZUMI, alors le Premier ministre, a fortement protesté et a réclamé au Président Kim Jong-Il la poursuite des enquêtes, le retour des survivants au Japon et des mesures pour prévenir de nouveaux enlèvements.

(B) Dans une déclaration publique faite le même jour, le porte-parole du Ministère des Affaires étrangères de la Corée du Nord a suggéré que son pays était prêt à prendre les mesures nécessaires pour permettre le retour des victimes au Japon.



Victimes japonaises revenues au Japon après 24 ans

(2) Envoi d'une mission d'enquête par le gouvernement du Japon (septembre à octobre 2002)

Une mission d'enquête envoyée par le gouvernement du Japon du 28 septembre au 1er octobre 2002 a rencontré des victimes encore en vie et s'est efforcée de recueillir des informations sur les personnes dont le sort reste encore inconnu. Toutefois, les informations fournies par la Corée du Nord, en plus d'être limitées, étaient également incohérentes par endroits et comprenaient de nombreux points douteux. Concernant les "restes" supposés de Kaoru MATSUKI fournis par la Corée du Nord, leur analyse génétique a montré la présence de l'ADN d'une autre personne. Lors du douzième round des pourparlers de normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord qui s'est tenue les 29 et 30 octobre de la même année à Kuala Lumpur, le gouvernement japonais a mis l'accent sur les incohérences à travers 150 questions et demandé des plus amples informations, sans toutefois obtenir de réponse satisfaisante de la Corée du Nord.

(3) Le retour de cinq victimes au Japon (octobre 2002)

(A) En réponse à la demande du gouvernement japonais, cinq victimes des raptés (Yasushi et Fukié CHIMURA, Kaoru et Yukiko HASUIKE, et Hitomi SOGA) sont revenues au Japon le 15 octobre 2002 et ont pu retrouver leurs familles.

(B) Estimant que les victimes devraient bénéficier d'un environnement leur permettant de décider librement de leur avenir et de celui de leurs familles restées en Corée du Nord, le gouvernement japonais déclara le 24 octobre

2002 que les cinq victimes resteraient au Japon. Il annonça également sa ferme intention de demander à la Corée du Nord d'assurer la sécurité des familles laissées en Corée du Nord et de fixer rapidement la date de leur retour au Japon.

Dès lors, le retour au Japon de ces familles ainsi que les recherches sur les victimes dont le sort reste encore inconnu sont devenus des sujets importants des discussions entre les deux.

(4) Deuxième rencontre au sommet Japon-Corée du Nord (mai 2004)

Le 22 mai 2004, Junichiro KOIZUMI, alors Premier ministre, s'est rendu une nouvelle fois en Corée du Nord. Les discussions qu'il a eu avec Kim Jong-Il ont porté, sur les problèmes bilatéraux comme le dossier des enlèvements et les problèmes de sécurité tels que le programme d'armes nucléaires ou de missiles nord-coréens. Pour ce qui est du dossier des enlèvements, les deux dirigeants ont convenu des points suivants.



Deuxième rencontre au sommet Japon-Corée du Nord à Pyongyang (22 mai 2004)

- La partie nord-coréenne accepte le retour au Japon des familles de Yasushi et Fukie CHIMURA ainsi que de Kaoru et Yukiko HASUIKE (5 personnes en tout) à la date de conférence. (Par la suite, les trois membres de la famille de Hitomi SOGA rentreront au Japon le 18 juillet de la même année.)
- La partie nord-coréenne reprendra rapidement et depuis le début les enquêtes sur les victimes d'enlèvements, afin de lever le voile sur leur sort.

(5) Consultations de travail Japon-Corée du Nord (août, septembre et novembre 2004)

(A) Des consultations de travail entre le Japon et la Corée du Nord se sont déroulées à Pékin, respectivement du 11 au 12 août, puis du 25 au 26 septembre 2004. La Corée du Nord a présenté les conclusions provisoires de ses enquêtes actuelles pour déterminer le sort des victimes non identifiées. Cependant, elle n'a présenté aucune preuve ni documents concrets permettant d'en confirmer la crédibilité.

(B) Les troisièmes consultations de travail Japon-Corée du Nord se sont déroulées du 9 au 14 novembre à Pyongyang et ont duré plus de 50 heures. Durant ces discussions, en plus des échanges avec la "commission d'enquête" de la Corée du Nord, 16 "témoins" ont été directement entendus, des visites ont également été organisées dans les installations ainsi que sur les lieux liés aux enlèvements. En outre, il a été procédé à la collecte de preuves tangibles comme les prétendus "restes" de Megumi YOKOTA.

(Par ailleurs, lors de ces troisièmes consultations, le Japon a donné les noms de cinq personnes qu'il n'a pas officiellement identifiées comme victimes d'enlèvement, mais pour qui la possibilité d'un rapt par la Corée du Nord n'est pas exclue (dits "disparus particuliers"), et réclamé à la Corée du Nord des informations relatives à cette affaire. La Corée du Nord a toutefois répondu qu'elle ne pouvait confirmer l'entrée de ces cinq personnes sur son territoire.)

(C) Le gouvernement du Japon a immédiatement entrepris un examen minutieux des informations et preuves fournies par la Corée du Nord lors des consultations de travail. Les résultats de cet examen ont été rendus publics le 24 décembre. Le 25 décembre, le gouvernement japonais a présenté oralement et par écrit les réclamations suivantes, en remettant aux représentants nord-coréens le compte-rendu de ses recherches minutieuses, ainsi qu'un résumé des analyses des prétendus "restes" de Mme Megumi YOKOTA.

- Les informations et les preuves reçues lors des troisièmes consultations de travail ont été soumises à un examen minutieux et aucune évidence n'a pu être obtenue pour confirmer les explications de la Corée du Nord sur "le décès de huit des victimes et sur l'impossibilité de confirmer l'entrée sur le territoire nord-coréen de deux autres". Ces explications ne sont pas acceptables et le gouvernement japonais proteste vigoureusement contre le manque d'honnêteté de la partie nord-coréenne.
- Les informations et les preuves données jusqu'à présent par la Corée du Nord sont totalement insuffisantes et ne sauraient élucider le sort des victimes encore introuvables. La

réouverture des enquêtes «depuis le début » ne mérite pas une telle dénomination et de nombreux éléments restent encore douteux. Les résultats des analyses ont montré la présence d'un ADN différent de celui de Megumi YOKOTA dans une partie des "restes" que la Corée du Nord affirme lui appartenir.

- Le gouvernement du Japon réclame instamment à la Corée du Nord d'éclaircir le plus rapidement possible le sort véritable des victimes d'enlèvements non identifiées et de permettre aux survivants de rentrer immédiatement au Japon. Le gouvernement japonais adoptera des mesures intransigeantes s'il ne peut obtenir de réponse rapide et honnête de la part de la Corée du Nord.

(D) Le 26 janvier 2005, la partie nord-coréenne a remis à la partie japonaise un "mémoire" daté du 24 janvier, dans lequel elle mentionnait ses remarques concernant les résultats des analyses effectuées par la partie japonaise sur les prétendus "restes" de Megumi YOKOTA. Elle a également demandé la restitution des "restes." En réponse, le gouvernement japonais a formulé le 10 février son objection à ce « mémoire », en réclamant avec insistance le retour immédiat au Japon des victimes encore en vie et la lumière sur la question des enlèvements. Par la suite, la Corée du Nord ayant réitéré ses mêmes demandes le 24 février et le 13 avril, le Japon a reformulé son objection en insistant à nouveau sur l'objectivité et la nature scientifique des résultats de ses analyses.

(6) Discussions globales Japon-Corée du Nord (février 2006)

Les Discussions globales Japon-Corée du Nord (consultations traitant de trois questions en parallèle : les contentieux comme le dossier des enlèvements ; les questions de sécurité comme le dossier des armements nucléaires et des missiles ; la normalisation des relations diplomatiques) se sont déroulées à Pékin du 4 au 8 février 2006. Les consultations sur la question des enlèvements ont duré environ 11 heures et le Japon a de nouveau réclamé avec insistance le retour des victimes encore en vie, l'engagement de la Corée du Nord à redémarrer de nouvelles enquêtes destinées à apporter la lumière sur ce dossier et la remise aux autorités japonaises des présumés suspects des enlèvements. En réponse, la Corée du Nord a fourni les mêmes explications qu'elle avait données auparavant, à savoir "toutes les victimes des enlèvements encore vivantes sont déjà retournées au Japon". Concernant l'ouverture de nouvelles enquêtes, la Corée du Nord a affirmé avoir jusqu'à présent collaboré en toute bonne foi et avoir communiqué les faits tels qu'ils apparaissaient dans leurs conclusions. Elle ne s'est même pas engagée à poursuivre les enquêtes sur les victimes des enlèvements dont le sort demeure inconnu. Pour la remise aux autorités japonaises des présumés suspects, la Corée du Nord a rejeté la demande japonaise, en déclarant notamment qu'il s'agissait d'un problème politique .

(7) Annonce par la Corée du Nord du lancement de missiles balistiques et d'un essai nucléaire (juillet, octobre 2006)

(A) Le 5 juillet 2006, sept missiles balistiques ont été lancés par la Corée du Nord. En réaction, le gouvernement du Japon a pris le même jour neuf mesures à l'encontre de la Corée du Nord, dont l'interdiction faite au navire Man Gyong Bong 92 de s'amarrer dans un port japonais. Tout en transmettant le détail de ces mesures à la Corée du Nord, le Japon a vivement protesté auprès de cette dernière.

(B) En outre, le 9 octobre de la même année, la Corée du Nord annonça avoir effectué des essais

nucléaires, et ce malgré les nombreuses mises en garde de la communauté internationale. Le gouvernement du Japon répliqua en condamnant sévèrement ces essais. Le 11 octobre, il annonça également quatre mesures à l'encontre de la Corée du Nord incluant l'interdiction d'accès aux ports japonais à tous les navires nord-coréens et l'arrêt des importations nord-coréennes.

(C) Cette série de mesures à l'encontre de la Corée du Nord fut décidée en tenant compte de la situation internationale du Japon et en prenant en considération l'ensemble des événements de manière synthétique. Toutefois, l'un des facteurs qui mena à l'application de ces mesures fut le manque d'action sincère de la part de la Corée du Nord dans la résolution du dossier des enlèvements.

(8) Groupe de travail pour la normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord (mars et septembre 2007)

La première rencontre du Groupe de travail pour la normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord, dont la mise en place fut décidée lors de la session des Pour-parlers à six de février 2007, a eu lieu à Hanoï, les 7 et 8 mars de la même année. Lors de cette session de travail, la partie japonaise réclama de nouveau à la partie nord-coréenne d'assurer la sécurité de toutes les victimes d'enlèvement et de leurs familles, de les renvoyer immédiatement au Japon, de faire toute la lumière sur le sort des victimes non identifiées et de livrer les auteurs présumés des enlèvements. Cependant, la Corée du Nord resta sur les mêmes positions en répétant que "la question des enlèvements était déjà résolue" et réclama la levée des sanctions économiques. Elle ne fit donc pas preuve d'une attitude honnête en vue d'une résolution à la question des enlèvements.

La deuxième rencontre se déroula du 5 au 6 septembre à Oulan-Bator. Bien que les deux parties se soient entendues sur la mise en place d'actions concrètes à travers des concertations dynamiques, afin de résoudre les différents litiges et de normaliser les relations diplomatiques entre les deux, aucun développement concret ne fut obtenu sur la question des enlèvements.

(9) Réunion du groupe de travail Japon-Corée du Nord (juin et août 2008)

(A) Lors de la réunion du groupe de travail Japon-Corée du Nord qui se déroula à Beijing les 11 et 12 juin 2008, les chefs des deux délégations menèrent d'intenses négociations. Le Japon réclama à nouveau à la Corée du Nord le retour de toutes les victimes au Japon, la mise en lumière du sort des disparus et la remise aux autorités japonaises des auteurs des enlèvements. De même, le gouvernement japonais rappela qu'il était prêt à lever une partie des mesures actuellement prises contre la Corée du Nord pourvu qu'elle prenne des mesures concrètes afin de résoudre leurs divers contentieux, y compris les enlèvements. En conséquence de quoi, la partie nord-coréenne changea sa position selon laquelle "la question des enlèvements était déjà résolue" et s'engagea à procéder à de nouvelles enquêtes pour adopter des mesures concrètes afin de résoudre la question des enlèvements.

(B) Lors de la réunion du groupe de travail Japon-Corée du Nord qui se tint à Shenyang les 11 et 12 août 2008, les participants menèrent un dialogue intensif sur les mesures annoncées par les deux parties durant la réunion du groupe de travail de juin, notamment concernant sur l'organisation concrète des nouvelles enquêtes relatives à la question des enlèvements menées par la Corée du Nord. Les deux parties s'accordèrent sur les points suivants : la mise en place par la Corée du Nord d'une commission d'enquête compétente pour mener des enquêtes globales sur

l'ensemble des victimes, afin de trouver les survivants et leur permettre de rentrer au Japon. Pour sa part, le gouvernement japonais, lèvera ses restrictions en matière de circulation des personnes et ses limitations des vols charters.

(C) Même si son intention était de se conformer aux clauses de l'accord d'août 2008, suite à un changement soudain de gouvernement au Japon (Note : Démission du Premier ministre de l'époque, M. FUKUDA), la Corée du Nord annonça le 4 septembre 2008 sa décision de suspendre l'ouverture des enquêtes jusqu'à ce qu'elle s'assure des positions du nouveau gouvernement sur l'accord passé entre les deux.

(10) Lancement de missiles balistiques et exécution d'un essai nucléaire par la Corée du Nord (avril, mai et juillet 2009)

(A) En dépit d'un appel à la retenue du Japon et des autres pays concernés, la Corée du Nord procéda à des lancements de missiles le 5 avril 2009. En réaction, le gouvernement japonais décida de prolonger l'interdiction pour les navires nord-coréens d'accéder aux ports japonais, ainsi que celle des importations en provenance de la Corée du Nord. En outre, le Japon abaissa le montant minimal des devises que les voyageurs à destination de la Corée du Nord doivent déclarer aux douanes de plus d'un million de yens à plus de trois cents mille yens. Pour les paiements aux personnes physiques domiciliées en Corée du Nord, le montant minimal autorisé passa de plus de trente millions de yens à plus de dix millions de yens.

(B) En outre, le 25 mai de la même année, la Corée du Nord procéda à un essai nucléaire. En réponse, le gouvernement japonais décida le 16 juin d'interdire toutes les exportations à destination de la Corée de Nord, de n'accorder aucune autorisation de "débarquement aux marins étrangers reconnus coupables d'avoir violé les réglementations commerciales et financières à l'encontre de la Corée du Nord" et de "ne pas autoriser les résidents étrangers reconnus coupables des mêmes violations d'entrer de nouveau dans le pays depuis la Corée du Nord".

(C) Cette série de mesures contre la Corée de Nord a été prise en tenant compte de la situation internationale du Japon et d'une analyse synthétique de tous les éléments. Elle a été considérée comme nécessaire par le gouvernement japonais, compte tenu du fait que la Corée du Nord n'engageait toujours pas d'actions concrètes, notamment les nouvelles enquêtes sur lesquelles les deux pays s'étaient entendus en août 2008.

(D) Le 4 juillet de la même année, la Corée du Nord a lancé plusieurs missiles balistiques en violation des résolutions 1718 et 1874 du Conseil de sécurité de l'ONU.

3

Réactions de la Communauté internationale (intérêt croissant de la Communauté internationale pour le dossier des enlèvements au sein)

(1) Le gouvernement japonais a profité des rendez-vous diplomatiques comme les grandes conférences internationales et les rencontres au sommet pour évoquer la question des enlèvements. De nombreux pays étrangers ont clairement affiché leur compréhension de l'importance d'une résolution du dossier et leur soutien aux actions du gouvernement japonais en ce sens. Ainsi, au sommet du G8 à l'Aquila en juillet 2009, les Etats participants soutinrent les revendications du Japon en la matière et un message fort appelant à une résolution rapide du dossier fut inclus dans la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement du G8.

Durant les rencontres avec les Chefs d'Etat et de gouvernement de plusieurs pays, à commen-



Rencontre entre le ministre japonais des affaires étrangères et la secrétaire d'Etat des Etats-Unis (Septembre 2009)

cer par les Etats-Unis, la Chine et la Corée du Sud, chaque pays a montré sa compréhension et son soutien aux positions japonaises sur le dossier des enlèvements. Par exemple, lors de sa rencontre avec le Ministre japonais des Affaires étrangères, la Secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton, tout en évoquant sa rencontre avec les familles des victimes lors de sa visite au Japon en février de la même année, déclara : " les enlèvements de citoyens japonais sont des événements tragiques, qui m'intéressent également sur un plan personnel"

(2) La question des enlèvements fut également présentée par le Japon lors des Pourparlers à six. Dans la déclaration commune adoptée en septembre 2005, les six membres inscrivent parmi leurs objectifs la mise en place de mesures en vue d'une normalisation de leurs relations diplomatiques avec la Corée du Nord, sur la base d'une résolution des contentieux, dont la question des enlèvements. Suite à cette déclaration,

les six inscrivent dans le compte-rendu de la session de février 2007 la création d'un groupe de travail pour la normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord. Le compte-rendu de la session d'octobre 2007 confirma quand à lui que, conformément à la Déclaration de Pyongyang, le Japon et la Corée du Nord travailleraient consciencieusement à une normalisation rapide de leurs relations, sur la base du règlement de leur "passé malheureux" et la résolution des questions laissées en suspens. Pour ce faire, les deux mèneront des actions concrètes grâce à des discussions énergiques. Il va de soi que les "questions laissées en suspens" comprennent celles des enlèvements.

(3) En décembre 2009, l'ONU exprima sa profonde inquiétude concernant la situation des droits de l'homme en Corée du Nord et la question des enlèvements. Elle adopta pour la cinquième année consécutive une résolution contre la Corée du Nord réclamant une amélioration de la situation des droits de l'homme. En outre, la Corée du Nord fut soumise à l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'Homme et fit l'objet d'un rapport. Vité MUNTARBHORN, Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord, y exhorta les autorités nord-coréennes à fournir rapidement une coopération efficace en vue d'une résolution de la question des enlèvements.



Pourparlers à six (27 septembre 2007)

4

Les actions du gouvernement japonais sur le plan national

(1) Les recherches conduites par le gouvernement japonais.

Même après la première rencontre au sommet Japon-Corée du Nord en septembre 2002, le gouvernement japonais obtint à de nombreuses occasions la collaboration des victimes d'enlèvement rentrées au Japon pour poursuivre ses recherches sur les cas d'enlèvements avérés ou possibles de citoyens japonais par la Corée du Nord. Suite à ces recherches, 17 victimes dans 12 affaires d'enlèvements ont pu être identifiées, de même que 10 auteurs présumés. Il a été en outre révélé que deux jeunes enfants de nationalité coréenne avaient été enlevés sur le territoire japonais. Le gouvernement du Japon va poursuivre ses enquêtes et, en cas de découverte de nouveaux cas d'enlèvements, il les présentera à la Corée du Nord. Dans le même temps, il fera tout son possible pour identifier les responsables et découvrir la vérité.

(2) Mise en application de la “Loi relative aux mesures face aux enlèvements et autres violations des droits de l’homme par les autorités nord-coréennes” (juin 2006)

Promulguée le 23 juin 2006, cette loi a pour but de sensibiliser le public aux violations des droits de l’homme (enlèvements, etc.) commis par les autorités nord-coréennes, d’en connaître la situation actuelle avec la collaboration de la communauté internationale et d’en prévenir toute violation. Cette loi définit les devoirs du gouvernement pour résoudre ces violations, y compris la question des enlèvements, et l’obligation du gouvernement et des collectivités locales d’y sensibiliser le public. Cette loi fixe également la création d’une “semaine de sensibilisation aux violations des droits de l’homme par la Corée du Nord” (du 10 au 16 décembre) et la mise en œuvre durant cette semaine de projets de sensibilisation par le gouvernement ou les autorités locales. De plus, le gouvernement japonais et des ONGs organisent durant cette semaine de nombreux symposiums et réunions afin d’appeler, à une résolution du dossier des enlèvements, à l’intérieur comme à l’extérieur du Japon.

(3) Mise en place d'une nouvelle "Cellule de crise dédiée à la Question des Enlèvements" (octobre 2009)

En octobre 2009, le gouvernement japonais a supprimé l'ancienne cellule de crise dédiée à la question des enlèvements pour en activer une nouvelle avec, à sa tête, le Premier ministre. Sa mission est de promouvoir activement des dispositifs globaux, tels que les mesures destinées à permettre le retour immédiat des survivants au Japon, l'élucidation du sort des victimes disparues et les actions stratégiques relatives à cette question. Dirigée par le Premier ministre qui est secondé par le Ministre chargé de la question des enlèvements, cette cellule de crise comprend également le Secrétaire général du gouvernement ainsi que le Ministre des Affaires étrangères et constitue le cœur d'un mécanisme de réaction destiné à résoudre le dossier des enlèvements.

La première réunion de cette cellule de crise se déroula en octobre 2009, au cours de laquelle furent définies son organisation interne, notamment le renforcement du système de communication, et la promotion des actions coordonnées du gouvernement afin que toutes les victimes des enlèvements puissent rentrer au Japon saines et sauvées.

Dés qu'il en a l'occasion, le gouvernement japonais continue d'exiger de la Corée du Nord, une décision rapide pour résoudre cette question, tout en restant fidèle à sa volonté de permettre le retour le plus rapidement possible de toutes les victimes au Japon, et de normaliser ses relations diplomatiques avec la Corée du Nord par le règlement du "passé malheureux" entre les deux, conformément à la Déclaration de Pyongyang.

Réunion entre le Premier ministre, M. Hatoyama et les familles des victimes (Septembre 2009)



Les cas des 17 personnes officiellement reconnues par le gouvernement du Japon comme victimes d'enlèvements

Voici un aperçu général des cas des 17 personnes officiellement reconnues par le gouvernement du Japon comme victimes d'enlèvement (les données entre parenthèses correspondent à l'âge des victimes au moment de la disparition et au lieu de disparition) Sur la base de la loi mise en application en janvier 2003, le nombre des

victimes d'enlèvement reconnues par le gouvernement du Japon était initialement de 15 personnes. Cependant, suite aux recherches effectuées, le nom de Minoru TANAKA a été rajouté le 27 avril 2005, et celui de Kyoko MATSUMOTO le 20 novembre 2006.

1. 19 septembre 1977 : Cas Ushitsu

- **Victime** : Yutaka KUME (52 ans, département d'Ishikawa)
- Disparu aux alentours de la côte d'Ushitsu, dans le département d'Ishikawa.
- La Corée du Nord nie totalement l'entrée de M. KUME sur son territoire.
- Les autorités japonaises ont lancé un mandat d'arrêt international en janvier 2003 contre l'agent nord-coréen Kim Se-Ho, principal suspect dans cette affaire. Le gouvernement japonais demande à la Corée du Nord son extradition au Japon. Durant les Discussions globales Japon-Corée du Nord de février 2006, la partie nord-coréenne a déclaré qu'elle « n'avait aucune connaissance de cette personne (Kim Se-Ho) », et affirmé qu'elle mènerait une enquête afin d'identifier la personne en question, à condition que le Japon fournisse des informations relatives à cette affaire.

Victime



Suspect



Kim Se-Ho

2. 21 octobre 1977 : Cas d'enlèvement d'une japonaise

- **Victime** : Kyoko MATSUMOTO (29 ans, département de Tottori)
- Disparue alors qu'elle se rendait à un cours de tricot, près de chez elle.
- Le gouvernement japonais a réclamé à la Corée du Nord de lui fournir des informations lors des 12èmes négociations sur la normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord (octobre 2002 ; Kuala Lumpur) et lors des trois consultations de travail Japon-Corée du Nord en 2004. Cependant, la Corée du Nord a déclaré durant les troisièmes consultations de travail que Mme MATSUMOTO n'était jamais entrée sur son territoire.
- Depuis la reconnaissance officielle en novembre 2006 de Kyoko MATSUMOTO comme victime d'enlèvement, le gouvernement du Japon réclame à la Corée du Nord son retour immédiat au Japon et l'ouverture d'une enquête pour établir la vérité. Il n'obtient aucune réponse jusqu'à aujourd'hui.



3. 15 novembre 1977 : Cas d'enlèvement d'une jeune fille

- **Victime** : Megumi YOKOTA (13 ans, département de Niigata)
- Disparue à son retour de l'école dans la ville de Niigata.
- Durant les troisièmes consultations de travail Japon-Corée du Nord de novembre 2004, la partie nord-coréenne déclara que Megumi YOKOTA était décédée en avril 1994 et remis de la part d'un prétendu ex-mari des "restes" pouvant lui appartenir. Les analyses ont toutefois montré la présence d'un autre ADN dans une partie de ces prétendus "restes".
- En avril 2006, l'analyse ADN effectuée par le gouvernement du Japon a révélé que l'homme se présentant comme l'ex-mari de Megumi YOKOTA devait être Kim Young-Nam, un citoyen sud-coréen enlevé en 1978 en Corée du Sud, alors qu'il était encore lycéen.



4. Vers juin 1978 : Cas d'enlèvement d'un employé de restaurant

- **Victime** : Minoru TANAKA (28 ans, département du Hyogo)
- Disparu après son départ du Japon pour l'Europe.
- Le gouvernement japonais a réclamé à la Corée du Nord de lui fournir des informations lors des 12èmes négociations sur la normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord (octobre 2002 ; Kuala Lumpur) et des trois consultations de travail Japon-Corée du Nord de 2004. Cependant, la Corée du Nord a déclaré durant les troisièmes consultations de travail Japon-Corée du Nord que M. TANAKA n'était jamais entré sur son territoire.
- Depuis la reconnaissance officielle en avril 2005 de Minoru TANAKA comme victime d'enlèvement, le gouvernement du Japon réclame à la Corée du Nord son retour immédiat au Japon et l'ouverture d'une enquête pour établir la vérité. Il n'obtient aucune réponse jusqu'à aujourd'hui.



5. Vers juin 1978 : Cas Lee Un-Hae

- **Victime** : Yaeko TAGUCHI (22 ans, lieu de la disparition inconnu)
 - Kim Hyon-Hui, agent nord-coréenne responsable de l'attentat à la bombe d'un avion de Korean Air Lines en novembre 1987, a déclaré avoir appris à se comporter comme une Japonaise d'une certaine "Lee Un-Hae". Cette "Lee Un-Hae" ne serait autre que la disparue Mme TAGUCHI.
 - La Corée du Nord a déclaré que Mme TAGUCHI avait épousé Tadaaki HARA en 1984 et était décédée dans un accident de voiture, peu après le décès de son conjoint en 1986 des suites d'une maladie. La Corée du Nord ne néanmoins fournit aucune preuve matérielle pour appuyer ses allégations.
 - En mars 2009, lors d'une rencontre entre Mme Kim Hyon-Hui et la famille IIZUKA, Mme Kim a fourni une nouvelle information importante sur le sort de Mme TAGUCHI (cf. Note). Les autorités japonaises procèdent actuellement à la vérification de cette information.
- (Note) Paroles de Mme Kim : « Je suis revenue de Macao en janvier 1987. En février ou en mars, un chauffeur m'a dit qu'on avait emmené Mme TAGUCHI quelque part. Comme j'ai entendu qu'en 1986 on avait marié une victime célibataire, j'ai pensé que Mme TAGUCHI était également allée quelque part et s'était mariée »



6. 7 juillet 1978 : Cas d'enlèvement d'un couple

- **Victimes** : Yasushi CHIMURA (23 ans, département de Fukui) Fukié CHIMURA (née HAMAMOTO) (23 ans, département de Fukui)
- Disparus le 7 juillet 1978 après être sortis ensemble pour un rendez-vous amoureux.
- Le couple s'est marié en 1979 et est revenu au Japon en octobre 2002. Leur fille et leurs deux fils sont rentrés au Japon en mai 2004. En février 2006, les autorités japonaises ont lancé un mandat d'arrêt international contre l'agent nord-coréen Sin Kwang-Su, responsable de leur enlèvement. Le gouvernement japonais réclame à la Corée du Nord son extradition au Japon.



Sin Kwang-Su

7. 31 juillet 1978 : Cas d'enlèvement d'un couple

- **Victimes** : **Kaoru HASUIKE** (20 ans, département de Niigata) **Yukiko HASUIKE** (née OKUDO) (22 ans, département de Niigata)
- M. HASUIKE n'est pas rentré à son domicile le 31 juillet 1978, après avoir annoncé qu'il reviendrait rapidement. De même, Mlle OKUDO a disparu après être sortie de son domicile.
- Le couple s'est marié en 1980 et est revenu au Japon en octobre 2002. Leur fils et leur fille sont rentrés au Japon en mai 2004.
- En février 2006, les autorités japonaises ont lancé un mandat d'arrêt international contre l'auteur de leur enlèvement, l'agent nord-coréen Choi Sun-Chol, dit Kenzo KOSUMI. En février 2007, un autre mandat a été lancé contre les complices de l'enlèvement, le dénommé Han Geum-Nyeong, dit Han Myong-II, et le dénommé Kim Nam-Jin, tous deux instructeurs de la Section Japon du Service des renseignements du Parti du Travail de Corée, au moment des faits. Le gouvernement japonais réclame à la Corée du Nord leur extradition au Japon.

Victime

Suspect



l'homme communément appelé "Choi Sun-Chol"

l'homme communément appelé "Han Geum-Nyeong"



l'homme communément appelé "Kim Nam-Jin"

8. 12 août 1978 : Cas d'enlèvement d'un couple

- **Victimes** : **Shuichi ICHIKAWA** (23 ans, département de Kagoshima) **Rumiko MASUMOTO** (24 ans, département de Kagoshima)
- Disparus après avoir annoncé qu'ils allaient à la plage voir le coucher de soleil.
- La Corée du Nord a expliqué que le couple s'était marié en juillet 1979, mais que M. ICHIKAWA était décédé d'une crise cardiaque en septembre de la même année. Mme MASUMOTO serait également décédée d'une crise cardiaque en 1981. La Corée du Nord ne cependant fournit aucune preuve matérielle pour appuyer ses allégations.



9. 12 août 1978 : Cas d'enlèvement d'une mère et de sa fille

- **Victimes** : **Hitomi SOGA** (19 ans, département de Niigata) **Miyoshi SOGA** (46 ans, département de Niigata)
- Disparues après avoir annoncé qu'elles allaient faire des courses ensemble.
- Hitomi SOGA est retournée au Japon en octobre 2002. Son conjoint (Charles Jenkins, citoyen américain) et leurs deux filles sont arrivés au Japon en juillet 2004.
- La Corée du Nord déclare que Miyoshi SOGA n'est jamais entrée sur son territoire.
- En novembre 2006, les autorités d'investigation japonaises ont lancé un mandat d'arrêt international contre le responsable de leur enlèvement, l'agent nord-coréen dénommé Kim Myon-Suk. Le gouvernement japonais réclame à la Corée du Nord son extradition au Japon.



l'homme communément appelé "Kim Myon-Suk"

10. Vers mai 1980 : Cas d'enlèvement de deux Japonais en Europe

- **Victimes** : **Toru ISHIOKA** (22 ans, Europe) **Kaoru MATSUKI** (26 ans, Europe)
- Ces deux hommes ont disparu en 1980 alors qu'ils séjournaient en Europe. Dans une lettre envoyée par M. ISHIOKA à sa famille en 1988 (postée en Pologne), il a indiqué que lui-même, M. MATSUKI et Keiko ARIMOTO résidaient en Corée du Nord.
- La Corée du Nord a déclaré que M. ISHIOKA et Mme ARIMOTO étaient décédés en novembre 1988 suite à une intoxication au gaz. Elle ne toutefois fournit aucune preuve matérielle pour appuyer ses allégations. La Corée du Nord a indiqué que M. MATSUKI était décédé dans un accident de voiture en août 1996. Lors des discussions de septembre 2002 ainsi que lors des troisièmes consultations de travail Japon-Corée du Nord de novembre 2004, la Corée du Nord a remis des "restes" appartenant à M. MATSUKI à en croire cette dernière, mais les résultats des analyses ont montré que l'ADN d'une autre personne avait été détecté dans une partie de ces "restes".
- En juin 2007, les autorités japonaises ont lancé un mandat d'arrêt international contre les épouses de deux membres du groupe "Yodo-go", Yoriko MORI et Sakiko WAKABAYASHI (née KURODA), pour avoir organisé cet enlèvement. Le gouvernement japonais réclame à la Corée du Nord leur extradition.



Yoriko Mori



Sakiko Wakabayashi

11. Mi-juin 1980 : Cas Sin Kwang-Su

- **Victime** : **Tadaaki HARA** (43 ans, département de Miyazaki)
- Disparu dans le département de Miyazaki.
- L'agent nord-coréen Sin Kwang-Su a avoué aux autorités sud-coréennes avoir enlevé M. HARA. Les autorités japonaises ont lancé un mandat d'arrêt international contre Sin Kwang-Su pour avoir usurpé l'identité de M. HARA et le gouvernement japonais a réclame son extradition au Japon. En avril 2006, Sin Kwang-Su a fait l'objet d'un nouveau mandat d'arrêt en tant que principal suspect dans l'enlèvement de M. HARA. Non content de ne pas répondre à la demande d'extradition du gouvernement japonais, la Corée du Nord qualifie même Kim Kil-Uk de "héros". Cependant, les autorités japonaises ont pris les mesures nécessaires, telles qu'un lancement d'un mandat d'arrêt international contre Kim Kil-Uk, complice de l'enlèvement de M. HARA.
- La Corée du Nord a déclaré que M. HARA avait épousé Yaeko TAGUCHI en 1984 et était décédé en 1986 d'une cirrhose. La Corée du Nord ne cependant fournit aucune preuve matérielle pour appuyer ses allégations.



Sin Kwang-Su



Kim Kil-Uk

12. Vers juillet 1983 : Cas d'enlèvement d'une japonaise en Europe

- **Victime** : **Keiko ARIMOTO** (23 ans, Europe)
- Disparue en Europe.
- L'ex-épouse d'un membre du groupe "Yodo-go" a reconnu avoir enlevé Mme ARIMOTO avec l'aide des autorités nord-coréennes. En septembre 2002, les autorités japonaises ont lancé un mandat d'arrêt international contre l'un des auteurs de l'enlèvement, Kimihiro UOMOTO (anciennement ABE), membre du groupe "Yodo-go" et le gouvernement japonais réclame son extradition à la Corée du Nord.
- La Corée du Nord a déclaré que Mme ARIMOTO et M. ISHIOKA étaient décédés en novembre 1988 suite à une intoxication au gaz. Elle ne cependant fournit aucune preuve matérielle pour appuyer ses allégations.



Kimihiro Uomoto



Ruban Bleu

Le bleu représente la couleur de la mer du Japon qui sépare le Japon, le pays natal des victimes, et la Corée du Nord. Cette couleur représente aussi le ciel bleu, la seule chose qui relie les victimes et leur famille.

Ministère des affaires étrangères du Japon

2-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8919 Japon

tel : + 81-3-3580-3311 <http://www.mofa.go.jp/>

2010